

Déclaration de confidentialité

INTRODUCTION

Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) est assujettie et se conforme à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP). Cette déclaration de confidentialité vise à remplir les obligations d'ONB en vertu de cette loi en rendant nos pratiques relatives aux renseignements transparentes.

ONB recueille, utilise, divulgue et élimine les renseignements personnels de façon confidentielle, sécuritaire et privée.

Cette déclaration de confidentialité décrit généralement :

- Les pratiques relatives aux renseignements d'ONB
- Les droits des personnes en ce qui concerne les renseignements recueillis par ONB
- Les coordonnées pour les demandes et les plaintes du public

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (LDIPVP)

La LDIPVP établit les règles que les organismes publics doivent suivre lorsqu'ils recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels. Elle établit également un droit d'accès général aux documents publics tenus par un organisme public, ainsi que le droit des personnes d'accéder à leurs propres renseignements personnels et de les corriger. Pour obtenir plus de renseignements sur la LDIPVP, veuillez consulter la section sur le droit à l'information et protection de la vie privée du [site Web du GNB](#).

NOS PRATIQUES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS

Collecte

ONB a l'autorité juridique de recueillir des renseignements personnels en vertu des paragraphes 37(1) et 37(2) de la LDIPVP, et de l'alinéa 5d) de la *Loi constituant l'Opportunités Nouveau-Brunswick*.

Pour la prestation de nos programmes ou services, ONB ne recueille que les renseignements personnels nécessaires, selon ce que la loi permet, y compris :

- a) Les coordonnées
- b) Les renseignements financiers
- c) Les antécédents scolaires et professionnels

a) Coordonnées

Les coordonnées d'une personne peuvent comprendre son prénom, son nom de famille, son adresse courriel, sa préférence linguistique, son numéro de téléphone et son adresse postale. ONB peut recueillir les coordonnées lorsqu'une personne :

- s'abonne pour recevoir des renseignements organisationnels ou participer à un programme de récompenses géré par ONB;
- s'inscrit pour des événements ou des séances de formation organisées par ONB ou dont ONB fait la promotion;
- demande des renseignements ou des réponses à des questions concernant les affaires.

b) Renseignements financiers

Les renseignements financiers d'une personne sont recueillis uniquement comme documents d'appui pour valider l'admissibilité à une subvention ou pour vérifier une réclamation. Les renseignements recueillis peuvent comprendre le salaire ou le revenu total d'une personne, ainsi qu'un numéro de carte de crédit ou des relevés de carte de crédit.

c) Antécédents scolaires et professionnels

Les renseignements sur les antécédents scolaires d'une personne, y compris le titre du poste, l'organisation actuelle, les compétences, les postes précédents, la carrière, etc., peuvent être recueillis lorsqu'une personne :

- S'inscrit pour faire partie d'un programme de réseautage qui fait le lien entre des personnes prêtes à l'emploi et des professionnels dans le marché du travail;
- Soumet un curriculum vitae afin d'être aiguillé vers une possibilité d'emploi d'un client.

Consentement

Si ONB recueille des renseignements personnels supplémentaires ou prévoit utiliser ou divulguer des renseignements personnels différemment de ce qui est décrit dans cette déclaration de confidentialité, les participants seront avisés des raisons pour lesquelles les renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués.

Avant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de tout renseignement personnel supplémentaire, ONB examinera et documentera les exigences, et demandera votre consentement lorsque ce sera nécessaire.

Façon de recueillir les renseignements personnels

ONB recueille les renseignements personnels de façon directe ou indirecte.

Les renseignements personnels sont recueillis directement lorsqu'une personne communique par téléphone ou par courriel, participe à un événement ou une réunion d'admission, remplit un formulaire électronique, ou s'abonne à un service du site Web d'ONB.

Les renseignements personnels sont recueillis indirectement d'une entreprise avec laquelle ONB a une entente. Ces renseignements personnels peuvent être compris dans la preuve que l'entreprise fournit pour prouver qu'elle a respecté les dispositions de l'accord.

Utilisation des renseignements personnels

ONB utilise vos renseignements personnels uniquement pour la raison qu'ils ont été recueillis, ou pour une utilisation qui est conforme à cette raison.

ONB a recours à vos renseignements personnels, selon ce que la loi permet, pour :

- a) Offrir de l'information au sujet des activités d'ONB¹ (p. ex. bulletins d'information, possibilités d'emploi);
- b) Inscrire des personnes dans la liste de participants à des événements ou des séances de formation;
- c) Traiter les paiements pour des événements (p. ex. Prix de l'exportation du Nouveau-Brunswick);
- d) Communiquer avec des personnes pour répondre à des questions de réglementation ou donner des coordonnées d'une institution de référence (p. ex. Service de navigateurs d'affaires);
- e) Valider la cote de crédit d'une personne pour déterminer son admissibilité à certains types de financement gouvernemental pour leur entreprise;
- f) Aiguiller des personnes vers des possibilités d'emploi;
- g) Soutenir des personnes afin de créer un réseau professionnel et pour les introduire sur le marché du travail (p. ex. programme ONB Fait le lien);
- h) Vérifier les documents d'appui pour valider les dépenses remboursables selon l'entente de l'entreprise avec ONB (p. ex. demandes de remboursement).

Divulgaration

ONB peut divulguer des renseignements personnels à un tiers pour effectuer certaines tâches en son nom. Le tiers peut uniquement recevoir et utiliser vos renseignements personnels aux fins énumérées dans cette déclaration de confidentialité. Les types de services fournis par des tiers comprennent notamment :

- a) La gestion de bases de données contenant les coordonnées de personnes, lesquelles dans certains programmes comprennent les antécédents scolaires et professionnels;
- b) L'inscription des participants pour des événements organisés par ONB ou dont ONB fait la promotion, et qui peut parfois comprendre des renseignements sur les paiements;
- c) La collecte de renseignements personnels par des formulaires de candidature en ligne.

Lorsqu'un tiers participe à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation ou à un autre aspect du traitement des renseignements personnels au nom d'ONB, ONB conclut un accord par écrit avec le tiers et exige que l'organisation s'engage à protéger les renseignements personnels conformément à nos politiques en matière de protection de la vie privée et des lois sur la protection de la vie privée.

Sauvegarde de vos renseignements

ONB a mis en œuvre des mesures de sauvegarde sur le plan technique, administratif et physique afin de protéger les renseignements personnels contre le vol et la perte, ainsi que l'utilisation, la copie, la divulgation, la modification et l'accès non autorisés. Les mesures de sécurité peuvent varier selon la sensibilité des renseignements personnels et de la méthode de conservation. Ces mesures de sécurité comprennent notamment :

- a) L'établissement de politiques et la formation d'employés pour gérer les questions de confidentialité;
- b) La limitation de l'accès aux renseignements personnels uniquement à ceux qui doivent les connaître pour faire leur travail;
- c) La protection des systèmes et appareils électroniques;

¹ ONB ajoute la fonction « se désinscrire » à tous les messages électroniques, et vous pouvez exercer ce droit en tout temps.

- d) L'assurance de la sécurité des technologies de l'information pour les logiciels et les systèmes²;
- e) L'utilisation de classeurs verrouillés et le maintien de la sécurité des lieux;
- f) Le maintien des calendriers de conservation;
- g) L'assurance que les renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires ou pertinents pour les fins déterminées ou qui n'ont plus à être conservés en vertu de la loi sont détruits, effacés ou rendus anonymes de façon sécuritaire;
- h) L'évaluation des répercussions potentielles sur la confidentialité avant de lancer de nouveaux systèmes ou programmes qui recueillent des renseignements personnels.

Confidentialité du site Web

Comme c'est le cas pour un grand nombre d'organisations, ONB recueille des renseignements sur l'activité des visiteurs sur notre site Web.

Renseignements non personnels recueillis

Lorsque vous visitez le [site Web d'ONB](#), certains renseignements non personnels et ne permettant pas d'identifier les personnes sont recueillis, comme des données démographiques de base et les habitudes de navigation. Ces renseignements sont utilisés uniquement sous forme agrégée pour :

- établir les profils du public;
- contribuer au développement des stratégies;
- analyser l'utilisation du site Web.

Liens dans le site Web

Le site Web d'ONB peut donner des liens vers d'autres sites Web, et dans la plupart des cas, ces liens s'ouvrent dans une nouvelle fenêtre du navigateur. Ces sites Web externes ne sont pas gérés par ONB et pourraient avoir un contenu et des normes de confidentialité différents. Nous vous conseillons de lire la déclaration de confidentialité de ces sites.

Accès et correction

Vous avez le droit de demander l'accès à tout document qui contient vos renseignements personnels et de demander une correction si un document est inexact ou incomplet.

Si vous souhaitez avoir accès à des documents ou corriger vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous à RTIPPA@ONBCanada.ca.

Demandes de renseignements et plaintes

Équipe de la protection de la vie privée d'ONB

Vous avez le droit de soumettre une plainte si vous pensez que vos droits d'accès ou de correction ont été bafoués.

Si vous avez une plainte générale au sujet des pratiques relatives à la protection de la vie privée d'ONB ou si vous avez de la difficulté à accéder à des renseignements que vous nous avez confiés,

² Service Nouveau-Brunswick fournit tous les services liés à la gestion des TI, comme mentionné à l'article 5 du [Règlement sur les services déterminés - Loi sur Services Nouveau-Brunswick](#), qui comprend la sécurité des TI et la gestion de l'infrastructure.

veuillez communiquer avec nous à RTIPPA@ONBCanada.ca et nous travaillerons avec vous pour résoudre votre problème.

Toutes les plaintes reçues du public font l'objet d'une enquête interne menée par l'équipe de la protection de la vie privée désignée au sein d'ONB.

Ombud NB – Division de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Si vous souhaitez porter votre plainte auprès d'une plus haute instance, vous pouvez communiquer avec le [Bureau de l'Ombud du Nouveau-Brunswick](#). La Division de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée peut être jointe par :

Mail : 65, rue Regent, bureau 230, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7H8

Téléphone : 506-453-5965

Téléphone sans frais : 1-877-755-2811

Télécopieur : 506-453-5963

Courriel : aip-aivp@gnb.ca

Site Web : www.ombudnb-aip-aivp.ca

Cour du Banc de la Reine

Vous pouvez également, dans certaines circonstances, porter l'affaire devant un jour de la Cour du banc de la Reine. Pour savoir comment et où déférer l'affaire, veuillez consulter les articles 65 et 66 de la LDIPVP et la Division de première instance de la [Cour du Banc de la Reine](#).

Changements apportés à notre déclaration de confidentialité

La déclaration de confidentialité d'ONB peut changer de temps à autre. La plus récente version de la déclaration de confidentialité d'ONB sera affichée sur ce site Web. Veuillez consulter régulièrement notre site Web pour voir la déclaration en vigueur.